

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SONNERY (à Monsieur le Maire)
Monsieur BLANC (à Madame FALCON)
Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)
Madame ARMAND (à Madame PETIT)
Madame ARBORE (à Monsieur GUEUR)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur CHRISTIN)
Monsieur GRANJU (à Madame GRIMAL)
Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET, Monsieur LARBI, Monsieur ABBES

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.03.20 CRÉATION DE LA BOURSE AUX PROJETS « IDÉE-AL »

(Rapporteur : Liliane FALCON et Patricia GRIMAL)
Nomenclature : 8.6 - Emploi

La Commune souhaite encourager les initiatives individuelles ou collectives en soutenant financièrement des projets portés par les jeunes de 11 à 25 ans de la commune.

Cette bourse aux projets va permettre d'accompagner les jeunes afin de les préparer à être acteurs de leurs projets et de développer leur autonomie.

La bourse aux projets « idée-al » permet de financer tous types de projets portés par des jeunes, hormis la consommation de loisirs et les projets scolaires.

Un dossier est à remplir par les jeunes. Il doit présenter le projet et détailler la valorisation du projet avec la mise en valeur des acquis permis par la réalisation dudit projet.

Les jeunes présentent leurs projets devant un jury (élus et techniciens). Le but est notamment de travailler l'éloquence et la prise de parole en public et ainsi de mobiliser des compétences.

Une convention avec chaque porteur de projet permet de définir les modalités de versement de la bourse.

Pour cette année d'expérimentation, il est proposé d'affecter une enveloppe maximum de 5 000 €. Un montant variable sera attribué par projet au regard de la pertinence et du coût jusqu'à épuisement des crédits alloués. Une fois l'enveloppe intégralement utilisée, les nouveaux projets ne pourront être étudiés pour l'année en cours.

Un règlement et un modèle de convention sont proposés en annexe de la présente délibération. Pour les enfants mineurs, leurs représentants légaux devront formellement donner leur accord préalable.

La Commission Municipale Jeunesse, lors de sa séance en date du 1^{er} avril 2025 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 1^{er} avril 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

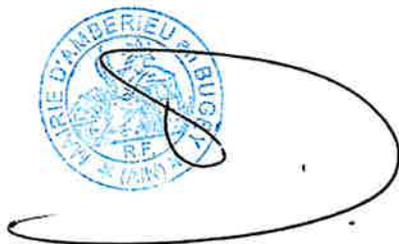
1. **DE VALIDER** la création du dispositif « Idée-al » tel que décrit ici, dans le règlement intérieur proposé en annexe ainsi que la convention type ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les conventions avec les porteurs de projet et les éventuels avenants.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

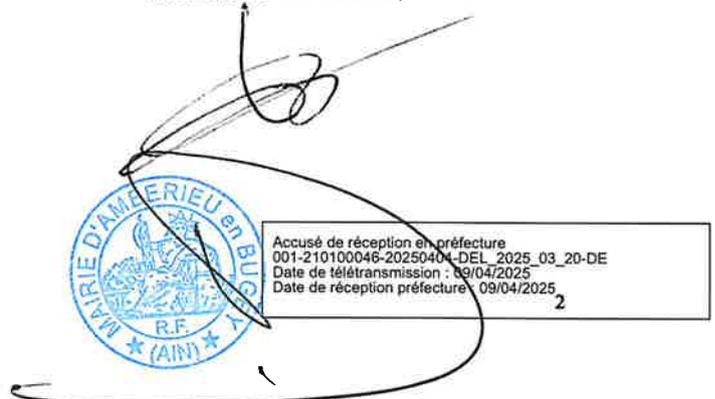
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 09 AVR. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature. To the right of the stamp is a rectangular box containing administrative information.

Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20250404-DEL_2025_03_20-DE Date de télétransmission : 09/04/2025 Date de réception préfecture : 09/04/2025 2
--